

21 - Exercice 2015 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 30 494,64 € TTC sur le Budget Principal, 23 191,36 € HT sur le Budget Eau et de 19 107,42 € HT sur le Budget Assainissement.

Admissions en non-valeur et abandons de créances

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, Mme la Cheffe du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'elle ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il vous est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 30 494,64 € TTC sur le Budget Principal, 23 191,36 € HT sur le Budget Eau et de 19 107,42 € HT sur le Budget Assainissement.

Motifs des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Nature	Nombre	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire	16	9 130,41 €
Insuffisance d'actif	34	10 437,97 €
Certificat d'irrécouvrabilité	7	6 016,04 €
Surendettement et décision effacement de dettes	113	4 910,22 €
TOTAL	170	30 494,64 €
Budgets Eau et Assainissement - Créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire	28	1 606,12 €
Certificat d'irrécouvrabilité	16	1 644,18 €
Surendettement et décision effacement de dettes	52	2 206,60 €
TOTAL (soit 5 138,80 € HT)	96	5 456,90 €
Budgets Eau et Assainissement - Admissions en non-valeur		
Clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire / liquidation judiciaire	29	6 983,03 €
Certificat d'irrécouvrabilité	104	32 034,85 €
Insuffisance d'actif	4	89,39 €
Reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite	102	117,89 €
TOTAL (soit 37 159,98 € HT)	239	39 225,16 €

Tranches de montant des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Tranches	Nombre de pièces	Montant
Budget Principal - Créances éteintes		
< strictement à 100	122	4 478,32 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1 000	42	12 861,42 €
>ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	6	13 154,90 €
TOTAL	170	30 494,64 €
Budgets Eau et Assainissement - Créances éteintes		
< strictement à 100	84	3 019,70 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	12	2 437,20 €
TOTAL	96	5 456,90 €
Budgets Eau et Assainissement - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	155	2 152,78 €
>ou égal à 100 et < strictement à 1 000	76	24 806,29 €
>ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	8	12 266,09 €
TOTAL	239	39 225,16 €

Nature des abandons de créances pour le budget principal

Nature	Nombre de pièces	Montant
PV Graffitis	7	1 156,59 €
Carnets de stationnement	2	96,00 €
Restauration scolaire	102	4 454,00 €
Droits de place	13	9 326,78 €
Occupations du domaine public	25	12 949,29 €
Remboursement divers	4	2 260,65 €
Crèches	2	40,33 €
Maisons de quartier	15	211,00 €
TOTAL	170	30 494,64 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2015 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.20200, 36100 et 36200 pour les budgets principal, eau et assainissement.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à admettre ces produits en non-valeur, à accepter ces abandons de créances et à en donner décharge à Mme la Cheffe du service comptable.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.